

BOUGY-VILLARS



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 06-2023

AU CONSEIL GENERAL

Budget 2024

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
7 novembre 2023, à 18 h 00,
dans les bureaux de l'administration communale

Bougy-Villars, le 24 octobre 2023

AU CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Municipalité vous présente le budget de fonctionnement pour l'année 2024 conformément aux articles 5 à 9 du règlement sur la comptabilité des Communes (« RCCom »).

Par rapport à 2023, le budget de fonctionnement est en hausse de 6.3% à CHF 5'650'659.-, incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 69'591.-

Cette hausse des charges s'explique par 3 facteurs :

- L'augmentation de la facture de la péréquation directement liée à la progression des recettes fiscales prévues pour 2024 (+10.8%)
- L'augmentation des coûts de plusieurs associations intercommunales (nouvelles prestations, augmentation du coût de la vie)
- Le coût de la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Préambule

Cette présentation du budget de fonctionnement 2024 indique des montants précis de différentes charges qui nous sont imposées.

Nous avons intégré les montants prévisionnels des péréquations, directe et indirecte, de la réforme policière, ainsi que les budgets de fonctionnement des différentes associations et ententes intercommunales dont nous faisons partie¹ (9% du budget). Nous avons également intégré les amortissements obligatoires, selon les préavis acceptés et les travaux réalisés, conformément à l'art. 17 RCCom.

Pour les autres rubriques, nous avons pris comme base de référence les données existantes à ce jour, à savoir les comptes 2022 et les résultats financiers comptabilisés fin septembre 2023. Nous avons ensuite ajusté les charges et revenus attendus pour 2024 selon nos analyses et estimations.

L'agrégation de ces données doit vous permettre d'avoir une vue synthétique et la plus précise possible du résultat budgétaire 2024. Bien que légèrement positif, sa réalisation est toujours dépendante de différents facteurs, en particulier de l'encaissement des impôts dits « conjoncturels », budgétés à

¹ ASSAGIE, SDIS, ORPC, ARASMAC, AIEE, SADEC

CHF 203'000.-², qui représentent pour 2024, 3.59% du budget de fonctionnement (3.89% en 2023) et respectivement 4.75 % des impôts (5.27% en 2023) et sur lesquels la Municipalité n'a pas d'emprise. A noter également que le budget 2024 comprend des prélèvements sur réserves d'un montant total de CHF 340'810.- (CHF 237'190 sont liés à des préavis et CHF 103'620 sont liés à des sections affectées et des travaux extraordinaires comme le CAD).

Nous relevons également que le revenu locatif communal joue un rôle non négligeable de contribution à l'équilibre budgétaire puisque le total des montants escomptés des locations bruts (hors administration communale) s'élève à CHF 346'500.- (CHF 333'900.- en 2023).

Finalement, le résultat du bouclage des décomptes de péréquations (indirecte, directe et réforme policière) ne sera communiqué par le Canton que durant l'été 2025 et pourra influencer - à la hausse comme à la baisse - le résultat économique final.

En l'état, le budget de fonctionnement pour l'année 2024 appelle les commentaires suivants :

1 Administration générale

A l'échelon du Conseil général, les jetons de présence et les frais globaux sont maintenus à CHF 20'500.- pour 2024 alors que ces dernières années le « coût » réel a été en moyenne de CHF 17'000.-. Des sujets importants et complexes comme le projet de chauffage à distance et la rénovation de l'immeuble sis au chemin de la Fin 1 vont engendrer du travail pour les différentes commissions et probablement une séance supplémentaire du Conseil général.

En ce qui concerne le personnel communal, avec les changements de composition de l'équipe opérés en 2023 (remplacement de notre employé communal parti à la retraite, arrivée d'une secrétaire communale à 20% en remplacement d'un poste à 30%), les charges prévues (traitement, assurances sociales, assurances accident, maladie et perte de gain) sont en baisse à CHF 210'000.- (CHF 225'250.- en 2023). Ce montant comprend un budget (1.8%) pour un ajustement des salaires à l'inflation, le taux définitif sera fixé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de fin novembre.

Nous avons réduit le poste « achat et équipements » à CHF 20'000.- (CHF 40'000.- en 2023), car il y a moins d'actions urgentes à prévoir en cas de pénurie d'électricité.

Le poste Réceptions et manifestations a été augmenté de CHF 7'000.- sachant que nous aurons la fête des habitants l'an prochain.

Pour les prestations de service et IT le montant au budget progresse temporairement de CHF 50'000.- à CHF 90'000.- sachant que des honoraires vont nous être facturés par nos partenaires pour la migration sur le modèle comptable MCH2.

Toujours pour les prestations de service IT, nous avons budgété une hausse de coûts au niveau des droits d'utilisation Abacus et innosolv dû à l'augmentation du nombre d'habitants. Avec 506 habitants nous passons de la catégorie « jusqu'à 500 habitants » à la catégorie « jusqu'à 1'000 habitants », et le

² Impôts droits de mutation, impôts sur les successions et donations, impôts sur les gains immobiliers, impôts des frontaliers

surplus de coût prévu pour le passage à la tranche supérieure est d'environ CHF 4'600.-/année par rapport à aujourd'hui.

❖ **Transports publics**

Les CHF 22'500.- portés au budget de fonctionnement 2024 représentent :

- La contribution financière pour la ligne de trafic régional
- L'offre de transports publics nocturne depuis Rolle avec la solution TaxiBus dont le coût passe de CHF 3'200.- à CHF 4'700.-

Les communes financeront désormais à 100% l'offre et les coûts de ce Taxibus dès l'horaire 2024. Les coûts seront répartis au prorata du nombre de descentes dans chaque commune.

2 Finances

Pour les impôts sur le revenu et sur la fortune qui sont projetés à CHF 2'680'000.-, nous avons estimé les rentrées fiscales en prenant l'année 2022 comme base ainsi que pour 2023 les acomptes facturés et 50% du montant encaissé sur les taxations antérieures.

L'impôt spécial étrangers progresse à CHF 1 million consécutivement à sa forte hausse observée en 2022 et qui se maintient à ce nouveau niveau selon projection 2023.

L'impôt foncier a été ramené à CHF 330'000.- (- CHF 30'000.-) pour coller aux rentrées des exercices précédents, le périmètre imposable étant stable.

Nous maintenons par ailleurs une certaine prudence sur les impôts conjoncturels (impôts sur les droits de mutation, impôts sur les successions et donations, impôts sur les gains immobiliers et impôts des frontaliers) qui restent évalués à CHF 203'000.-. La Municipalité n'a pas d'emprise sur eux et ils représentent une variable d'ajustement conséquente sur le résultat final.

La péréquation directe pour 2024 représente une charge nette prévue de CHF 1'155'000.-. Avec la participation à la cohésion sociale de CHF 1'840'000.- et la facture policière de CHF 122'000.- le montant total des acomptes de la « péréquation » représente une charge de CHF 3'117'000.-, soit CHF 55.2% du budget.

Sous « Revenus des capitaux patrimoine financier » nous avons un montant de CHF 80'000.- qui provient du rendement du capital moyen placé en dépôts à terme auprès de nos partenaires bancaires.

3 Domaines et Bâtiments

❖ **Fôrets**

Les forêts sont entretenues par le groupement forestier sous la surveillance de la municipalité. Aucune coupe d'envergure n'est prévue en 2024, uniquement de l'entretien courant. Nous allons procéder à la rénovation de la place de pique-nique.

❖ Vignes

Notre budget des vignes se base sur le résultat 2022 et les estimations 2023. Sachant que le revenu de la récolte dépend de la qualité du raisin et du volume, et après deux années favorables, nous avons par prudence porté le produit de la vente de la récolte à Schenk SA seulement à CHF 120'000.- (CHF 128'000.- réalisé en 2022).

Les recettes attendues de la vente de la réserve communale ont été réduites et ajustées au volume concrètement observé ces dernières années.

Enfin il y aura quelques frais supplémentaires en termes de fournitures avec notamment la commande d'étiquettes pour les deux prochaines années.

❖ Bâtiments communaux

Pour l'ensemble des bâtiments communaux les commentaires ci-après s'appliquent :

- Bien que le projet du chauffage à distance CAD ne soit encore ni présenté au Conseil général ni voté, nous avons mis au budget pour chaque bâtiment dans les charges la taxe de raccordement (CHF 18'000.- à CHF 24'000.- selon le volume) et dans les produits les subventions à recevoir (de CHF 6'000.- à CHF 9'000.- selon la nature du chauffage existant). Si le CAD devait se concrétiser et selon le planning des travaux, ces charges et revenus seraient imputés à l'exercice 2024, voire 2025.
- Pour les bâtiments équipés d'une chaudière à mazout (maison bodzérane et administration communale), nous avons également mis en charge le coût estimé pour enlever l'installation en place (CHF 12'000.-).
- Une réorganisation de la gestion des bâtiments communaux est en cours, cela doit notamment permettre de répartir de manière adéquate les charges de chauffage entre les différents locataires. Cela va permettre de réduire le poste « Electricité, chauffage, eau ».
- De manière générale, pas de changement sur les revenus locatifs attendus en 2024.
- Sous « Prestations de services », nous retrouvons les frais de gérance, d'assurance bâtiment et ECA.
- Dans les charges d'entretien, nous avons prévu CHF 3'000.- pour les divers travaux et imprévus.

De manière spécifique, nous pouvons ajouter :

Parking

Les revenus liés aux locations de place de parking sont estimés à CHF 44'000.- + CHF 11'000.- de macarons. La charge de la prestation Digital Parking s'élève à CHF 4'500.-.

Maison Bodzérane

Des travaux de peinture de la scène, des couloirs et des vestiaires sont prévus pour CHF 11'000.-.

Collège

CHF 15'000.- ont été mis au budget pour la rénovation du caveau, cela devrait améliorer son utilisation et son potentiel de location. Nous avons également une charge de CHF 10'000.- pour des travaux de réfection de l'espace loué à l'école Matas.

Eglise

Des travaux de rafraichissement, de peinture et de mise à niveau du système électrique sont prévus pour CHF 15'000.-.

Petite Ecole

Un montant de CHF 12'000.- pour traiter un problème d'humidité dans les caves est au budget.

Chemin de la Fin 1

Les revenus locatifs sont prévus pour 6 mois sachant que nous prévoyons de débiter les travaux de rénovation complète du bâtiment lors du second semestre 2024.

❖ **Parcs, jardins et cimetière**

Des travaux de réfections importants et nécessaires seront effectués au cimetière, à l'église et sur les talus vers le parking, ils sont budgétisés pour CHF 20'000.-.

4 Travaux

❖ **Routes**

De manière générale, les différentes charges « Routes » sont planifiées à la baisse en 2024. Pas de travaux d'entretien conséquents, la mise à jour du plan de signalisation et des mesures de circulation se fera à l'issue de la rénovation de la Grand rue et du cœur du village.

Le montant porté au budget prévoit des réfections de minime importance (nids de poule, couvercles en fonte, grilles, gravillons en bord de route).

Le montant prévu en 2023 de CHF 20'000.- pour la pose des pavés à l'issue du chantier du CAD dans le centre du village est compris dans le projet du CAD.

Les frais d'électricité comprennent le contrôle des candélabres planifié tous les 5 ans (CHF 3'000.-).

❖ **Ordures ménagères et déchetterie**

Les revenus de la taxe au sac dépendent des déchets transportés et traités, ces paramètres restent relativement stables dans le temps.

Le budget est basé sur les coûts observés en 2022 et 2023 à fin août et tient compte des augmentations de tarif de certains prestataires.

❖ Réseau d'égouts et épuration

Malgré une hausse marquée des coûts d'électricité (+ CHF 40'000.-), le budget de l'AIEE pour 2024 n'augmente que de 3% à CHF 799'687.-. Toutes les dépenses prévues ont fait l'objet d'une analyse détaillée afin de dégager des priorités et contenir les charges. La quote-part communale est de 18.1% pour Bougy-Villars soit une charge de CHF 145'000.- pour l'an prochain.

Pas de travaux importants d'entretien du réseau prévus, le budget de CHF 30'000.- couvre les besoins prévus et correspond au coût moyen observé ces dernières années.

5 Instruction publique - ASSAGIE

Le budget 2024 de l'ASSAGIE est en hausse marquée à CHF 254'000.- contre CHF 230'200.- l'an dernier.

Notre participation est calculée en fonction du pourcentage des élèves domiciliés dans la Commune (39 vs 36 en 2023) qui fréquentent les établissements scolaires de l'association et le nombre d'habitants (506 vs 496).

Globalement le budget de l'Assagie est en augmentation sur la plupart des postes (transports, cantine, camps de vacances, ...), la mise en service de nouvelles de classes contribue aussi à l'alourdissement des charges.

6 Police, défense contre incendie

❖ Corps de police

Compte tenu de la mise en place du système de contrôle de stationnement, nous avons mis au budget un montant de CHF 15'000.- pour un ASP (assistant de sécurité publique).

Afin d'optimiser le système de parcage dans le village, nous prévoyons de faire appel un prestataire externe, spécialiste du domaine, pour effectuer une analyse et des recommandations.

❖ Police

Les charges afférentes à la réforme policière représentent celles annoncées par le Canton, elles sont basées sur nos recettes fiscales prévues. Pour 2024 elles s'élèvent à CHF 122'000.-.

❖ SDIS

La participation de la Commune est en légère hausse selon budget du SDIS à CHF 22'000.- (CHF 18'100.- en 2023).

7 Sécurité sociale

❖ Prévoyance sociale cantonale

Le montant total de la participation à la cohésion sociale de CHF 1'840'000.- correspond à l'acompte 2024 communiqué par le canton ajusté des impôts conjoncturels budgétisés.

❖ ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay)

Hausse significative des coûts pour toutes les communes. En 2024, 5 structures préscolaires vont rejoindre le réseau et des augmentations/créations de place sont également prévues dans le parascolaire. Le budget pour Bougy-Villars progresse à CHF 75'000.- (+13.1%).

Actuellement, nous avons 12 enfants inscrits dans ces différentes institutions.

8 Conclusion de la Municipalité

Fondée sur les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Vu le préavis N° 06-2023 de la Municipalité du 24 octobre 2023,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le budget pour l'année 2024 de CHF 5'650'659.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 69'591.-.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
 Claude-Olivier Rosset



La Secrétaire
 Fabienne Aeby

Annexes : 1. Budget, 2. Tableau des investissements, 3. Péréquation
 Membre de la Municipalité concerné : M. Olivier Dumuid, Municipal